



Rénovation de l'éclairage public

Dans un souci de hiérarchisation de ses éclairages, de valorisation par la lumière, de réduction des énergies consommées et afin de réduire la pollution lumineuse, la commune de FEUCHEROLLES s'est impliquée dans un programme de rénovation de son éclairage public. Pour information, avant la modernisation de l'éclairage celui-ci représentait 40% de la facture d'électricité de la commune.



Pour cela un schéma l'aménagement Lumière (SDAL) a été établi.

À partir de ces conclusions tout l'éclairage public a été mis aux nouvelles normes dans un double but d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse très néfaste pour la biodiversité. Les lanternes sont maintenant équipées de Leds.

En 2022 la commission Environnement et Développement Durable a mené une concertation via un questionnaire public sur les plages de réduction de l'éclairage public.

Le résultat a été plus loin que les recommandations de la commission pour la diminution de l'éclairage.

Il a donc été décidées les plages suivantes :

- Allumage à 100% du début de la nuit jusque 22h
- 22h minuit réduction à 50%
- Minuit - 5h réduction à 0%
- 5h - lever du jour réduction à 50%

Service

Services techniques

rue de l'Etang
78810

Feucherolles

[01 34 91 09 40](tel:0134910940)

adjointe.dst@feucherolles.fr

Infos pratiques

Détecteurs de présence

Les éclairages du chemin du Parc des Sports, le chemin des Ecoliers (entre la Plaine du Moulin et le parking de l'école Bernard Deniau) et les 4 luminaires de la Rue Deniau sont équipés de détecteurs de présence.